

réseaux coopératifs ait diminué, de 1,072 en 1972 à 890 en 1973, la croissance de l'industrie du téléphone a pu surtout être observée dans les grandes compagnies. La plus importante société constituée, Bell Canada, exerce son activité en Ontario, au Québec, à Terre-Neuve et dans les Territoires du Nord-Ouest. En 1973, elle possédait et exploitait 7.1 millions des quelque 12.0 millions d'appareils téléphoniques au Canada. La BC Telephone Company, autre société par actions, exploitait 1.1 million d'appareils en 1973.

Le tableau 16.2 donne la distribution par province des appareils en service en 1973. Sur le total, 71% ou 8.2 millions étaient des appareils résidentiels et 3.4 millions des appareils commerciaux. L'Ontario possédait le plus grand nombre d'appareils pour 100 personnes, soit 57.1, suivie de l'Alberta (54.8) et de la Colombie-Britannique (54.5). Le tableau 16.3 indique une moyenne de 854 appels par personne au Canada en 1973.

Le tableau 16.4 donne les investissements, recettes et dépenses des compagnies de téléphone ainsi que les effectifs et les salaires et traitements payés pour les années 1969-73. Les chiffres par province pour 1973 figurent au tableau 16.5.

Statistique des télécommunications. Neuf sociétés de télécommunications étaient en activité au Canada en 1973, année qui a marqué le début de l'exploitation commerciale de Télésat Canada. Cette société a ajouté près de \$19 millions aux recettes d'exploitation des sociétés de télécommunications. Il semble que l'activité de ces sociétés, qui consistait autrefois à transmettre directement des messages, s'oriente de plus en plus vers la location d'équipement et de voies pour la transmission de messages par d'autres entreprises. Les recettes croissantes provenant de cette source expliquent dans une large mesure la hausse des recettes globales d'exploitation (tableau 16.6). La valeur totale des biens fonciers et de l'équipement de ces neuf sociétés a augmenté de \$145.0 millions pour s'établir à \$789.3 millions en 1973, contre \$644.2 millions en 1972. Ces chiffres comprennent les investissements en biens fonciers et équipement effectués par Télésat Canada, dont le coût se situait à \$85.7 millions en 1973.

16.1.3 Règlements et services fédéraux

Ministère des Communications. Ce ministère, créé en avril 1969, a pour fonction de veiller à ce que tous les Canadiens aient le meilleur accès possible aux divers services de communications, qui connaissent actuellement une expansion rapide. Interviennent à cette fin non seulement la recherche et la planification technologiques, mais également l'étude approfondie de questions complexes sur les plans humain, économique et social découlant de l'évolution des modes de communication. Le ministère protège les intérêts des Canadiens en matière de télécommunications à l'échelle internationale et gère le spectre des fréquences en vue du développement et de l'expansion des radiocommunications.

Les fonctions et attributions du ministre des Communications englobent toutes les questions de communications qui relèvent du Parlement du Canada et que les lois n'attribuent à aucun autre ministère, service ou organisme du gouvernement du Canada; sont aussi de son ressort la mise au point et l'exploitation générales des entreprises, installations, systèmes et services de communications au Canada. Le ministère compte quatre secteurs (politiques, programme spatial, recherche et services), chacun relevant d'un sous-ministre adjoint.

Le secteur des politiques est chargé de formuler et de recommander des politiques internationales et nationales en matière de télécommunications et de soumettre des projets de loi au gouvernement. Il s'occupe de la coordination des relations fédérales-provinciales et des relations entre le ministère et Téléglobe Canada, le Conseil de la radio-télévision canadienne et le Comité des télécommunications de la Commission canadienne des transports. Il est également chargé d'établir des prévisions technologiques et socio-économiques, de déterminer les nouveaux domaines nécessitant recherche et développement et de faire de la planification stratégique.

Les bureaux régionaux du ministère, dirigés par cinq directeurs régionaux (région de l'Atlantique, du Québec, de l'Ontario, du Centre et du Pacifique), sont également comptables au premier sous-ministre adjoint. Ils sont chargés essentiellement de la gestion du spectre électromagnétique.

Le secteur spatial englobe toutes les activités liées au domaine de l'espace. Le sous-ministre adjoint est chargé, entre autres, du satellite technologique de télécommunications (qui représente actuellement la plus considérable affectation budgétaire du ministère), des relations avec Télésat Canada et d'autres organismes et ministères intéressés au domaine